



BULLETIN MUNICIPAL



Editorial



Le Conseil Municipal, le Personnel Communal se joignent à moi pour vous présenter ses vœux pour cette nouvelle année **2019**. Que chacun et chacune d'entre vous puisse jouir d'une bonne santé, et concrétiser ses projets personnels et professionnels.

Dans le rétroviseur de cette année écoulée, il y a peu de matière à se réjouir : fragilité de notre modèle économique qui, depuis trop longtemps, ne repose plus sur de la création de valeur durable mais sur une course à une richesse immédiate, ou quasi immédiate, sans éthique, dans un monde incitant à l'égoïsme, de moins en moins citoyen. Cette distorsion, de plus en plus mal vécue, conduit au mal-être social, à la colère comme exutoire.

Là où il faudrait mobiliser toutes les énergies positives pour enfin remettre l'Homme et le Citoyen au cœur de notre modèle, c'est sous la pression et dans l'incompréhension, que se succèdent maladresses et provocations.

Les élus locaux ont historiquement pris, et continueront de prendre leur part dans la construction d'un modèle visant à « Servir le Citoyen et agir pour la République », comme le rappelait le Président de l'Association des Maires de France lors du dernier congrès des Maires. Néanmoins, il faudrait arrêter de leur nouer pieds et mains avec des contraintes inutiles, voire nuisibles, cesser ce dé-tricotage acharné du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, et enfin arrêter cette stigmatisation puérile des élus locaux.

La confiance et le respect sont des valeurs qui ne s'achètent pas, alors échangeons les nous, Etat, Elus et Citoyens, à condition de partager cette envie de reconstruire une société plus juste, pragmatique, et capable de réparer les vivants qui en ont besoin.

En attendant de voir se concrétiser cet espoir, je vous souhaite une bonne lecture de ce journal, et vous renouvelle tous mes vœux et une excellente année 2019, dans notre magnifique village.

Sommaire

Pages 2 à 3	Recensement de la population 2019
Page 4 à 5	Plan « hiver »
Page 6	Fibre optique et qualité de l'eau
Page 7	Scolaire
Page 8	Travaux
Page 9	Informations Générales
Page 10 à 11	Animations
Page 12	Informations diverses

Directeur de la Publication
Bertrand HAUET

Réalisation : Commission
Communication

1, rue de la Mairie
78640 SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE
Tél. 01 34 91 02 10
Fax : 01 34 89 26 26
Courriel
mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Impression par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

Bertrand HAUET MAIRE
Vice-Président de Cœur d'Yvelines



Pour Saint-Germain de la Grange le dernier recensement communal date de 2014. Chaque année, une mise à jour estimative est faite, et un recensement complet est réalisé tous les 5 ans

Nouveau recensement prévu du 17 janvier au 16 Février 2019

● À quoi ça sert ?

Penser nouveaux services, politique du logement, ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

● Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Et pour moi ?

Un acte simple, un geste civique utile à tous !

1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.



Elles ont été recrutées pour leurs compétences et pour leur confidentialité
Réservez-leur le meilleur accueil !



RECENSEMENT

de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr

2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

3. Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population seront disponibles gratuitement sur le [site de l'Insee](http://le-site-de-l-insee).



Plan « Hiver » Communal



Chaque saison représente un risque particulier. En hiver, la neige, le verglas, associés à des journées courtes sont des périodes pouvant être difficiles pour les déplacements et la sécurité des usagers du domaine public.

Avec ses près de 15 km de voirie, dont certaines rues sont très en pente et très fréquentées, et à peu près le double de linéaire de trottoirs, la commune de Saint-Germain de la Grange doit se doter d'un matériel et d'une organisation qui permettent de limiter le blocage des personnes lors des épisodes hivernaux imprévisibles.

Durant la période la plus exposée de l'année (entre le 15 novembre et le 15 mars), notre efficacité repose sur plusieurs piliers :

- Une veille météorologique : les services administratifs, les élus scrutent les prévisions météorologiques de façon régulière et décident si et quand il faut engager une action sur le terrain,
- Des moyens matériels adaptés à notre configuration, nos besoins, et nos moyens financiers,
- Une équipe d'intervention, organisée, disponible et pluridisciplinaire,
- La compréhension et le civisme (réf. arrêté communal permanent N°18-11-74 du 2/11/2018*) des habitants et usagers de la commune, et surtout lorsque la situation est particulièrement difficile.

Les moyens matériels de la commune :

- Un tracteur équipé d'une lame pour réduire la couche de neige à traiter, et d'une saleuse portée de grande capacité, pour permettre un salage immédiat, plus efficace.



- Le véhicule utilitaire léger de la commune, équipé en hiver, qui tracte une saleuse de capacité moyenne, permettant des interventions rapides et complémentaires à celles réalisées par le tracteur.



Plan « Hiver » Communal



- Le camion des services techniques pour le ravitaillement en sel sur les différents points d'intervention des saleuses sur la commune.



Pour faciliter le rechargement et la rapidité de ce dernier, lorsqu'une intervention est programmée dans les heures à venir, une remorque de réserve de sel est stationnée au centre Elie Ferrier (chemin de la butte) pour réduire les aller-venues entre le bourg et Chatron.

- Une saleuse poussée, à main, de plus petite capacité, est également opérationnelle pour traiter les abords des écoles et de la Mairie.



Les moyens humains :

Outre les élus qui ont l'habitude de mettre la main à la patte quand c'est nécessaire, nos 3 employés des services techniques se mobilisent sur le terrain de jour comme de nuit, lorsqu'ils peuvent aussi accéder sur la commune. Quant au tracteur équipé de son matériel hydraulique, la commune fait appel un agriculteur de Thiverval - Grignon, Monsieur Mikula qui intervient sous contrat, et sur demande.



Samuel, Wilfried & Patrice, l'équipe des services techniques

***Déneigement : un devoir pour tous (extrait de l'arrêté N° 18-11-74)**

« Article 2 : Entretien des trottoirs et caniveaux Neige et verglas

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en dégagant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage doivent se faire sur un espace de 1,20m de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation. »

La Fibre !!!

Où en sommes-nous ?..., Voilà un sujet qui fâche !



Yvelines Fibre, filiale de TDF, est l'acteur du déploiement de la fibre dans les territoires ruraux des Yvelines, choisi par le Département. Il s'est engagé auprès de la collectivité et du Syndicat « Yvelines Numériques », à déployer un réseau FttH (réseau fibré à très haut débit jusqu'à l'abonné).

Ce sont 110 000 foyers et entreprises répartis sur environ 150 communes rurales qui devraient toutes bénéficier d'une montée en débit, ou bien de la Fibre avec connexion internet « illimitée » **avant fin 2020**. Une priorité étant donnée aux périmètres ayant un développement économique.

Aux dernières informations (lors d'une réunion provoquée par les élus en novembre dernier) les maître d'ouvrage et maître d'œuvre, ont annoncé, pour Saint-Germain de la Grange, que le réseau fibre serait ouvert commercialement, pour tous, en S2 2019.

Néanmoins, le Syndicat et l'opérateur nous ayant habitué depuis plusieurs années, ni à communiquer de façon sérieuse sur les délais, ni à démontrer sa capacité à piloter un projet de cette ampleur, nous ne pouvons que faire preuve d'une extrême prudence sur cette annonce.

Nous engageons les responsables des copropriétés à donner suite à la demande d'autorisation de câblage de TDF, pour les parties communes sous leur responsabilité.

La Qualité de l'eau

Eau décarbonatée

La commune de Saint-Germain de la Grange est desservie en eau potable par 2 opérateurs :

- La SAUR, majoritairement,
- Et la Lyonnaise des eaux sur une petite partie du haut de Saint-Germain de la Grange, dans les rues adjacentes à celles de Neauphle le Château et Plaisir.

Cette eau, d'une teneur (dureté) en calcaire de 38°F, provient des nappes phréatiques de l'ouest parisien, dont le sol est composé de couches de roches calcaires. Pour une grande majorité de ces nappes, il y a présence de craie, comme dans la plupart du bassin parisien.

Cette eau, non décarbonatée, engendre des dégâts sur les canalisations et vos appareils ménagers qui s'entartrent.

En concertation avec le SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau), depuis l'été dernier, l'eau de la commune a fait l'objet d'une décarbonatation progressive, qui est désormais garantie de façon continue à partir de cette fin d'année, à environ 20°F (+0/-2 °F).

L'eau désormais distribuée à Saint-Germain de la Grange est donc une eau adoucie.

En conséquence, pour les personnes ayant une installation de traitement de l'eau chez elles, nous leur recommandons de prendre contact avec leur fournisseur de matériel de traitement, afin d'adapter le réglage de leur installation à celui de ce changement de qualité de l'eau entrante, et de leur souhait de qualité sortante.



Scolaire

Modification de l'offre au restaurant scolaire : 20 % de bio et moins de gâchis à la cantine !

Le contrat de restauration scolaire est régulièrement renégocié au niveau de l'intercommunalité. Dans le cadre de cette renégociation, nous avons choisi de supprimer un des aliments proposés. En effet, le menu comportait jusqu'ici 5 composants (par exemple : entrée, plat principal, accompagnement, fromage, dessert). Cette offre très complète entraînait un important gâchis et une quantité conséquente de nourriture était régulièrement jetée. C'est pourquoi la décision de supprimer un des composants a été prise. Dans le même temps, nous avons choisi de proposer un aliment bio parmi ces 4 composants.



A small image of a chalkboard with the text 'Inscription à l'école' written in white chalk.

Année scolaire 2019/2020 : Inscription des enfants en 1^{ère} année de maternelle

Votre enfant est né en 2016 vous pouvez dès à présent l'inscrire en Mairie pour son entrée à l'école maternelle. Il faudra vous présenter muni de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité, et lors de l'entretien avec la Directrice de l'école présenter le carnet de santé de l'enfant.

Le Centre de Loisirs du mercredi :

Depuis le retour à la semaine de 4 jours, une cinquantaine d'enfants fréquente le centre de loisirs le mercredi, à la matinée ou à la journée. Répartis en groupes, ils assistent à différents ateliers proposés par l'association IDEE : théâtre, anglais et sport le matin; sport, loisirs créatifs, atelier du cirque et jeux de société l'après-midi. Un atelier complémentaire, différent à chaque période est proposé le matin par un intervenant extérieur. Les enfants ont ainsi pu s'initier à la pratique du Djembe en première période, puis au scrapbooking en seconde période. Ils découvrent en 3e période, la photographie en compagnie d'un photographe professionnel.



Les expos de fin d'année !

Le 15 décembre l'Exposition de Noël à la maternelle a attiré de nombreux visiteurs. L'équipe enseignante (institutrices et ATSEMs) proposaient une exposition des travaux des enfants de maternelle dans la salle de motricité de l'école. Chacun a pu admirer les différentes mises en scène, dans une ambiance festive. On pouvait lire sur les visages la fierté des enfants, mais aussi celle des parents.

Prochains rendez-vous :

- **Loto de la caisse des écoles** le vendredi 1^{er} février 2019, dès 19 h à la salle Jules Gohard.
- **Carnaval de la maternelle** le samedi 13 avril 2019 à 10 h
- Suivi de la **soirée de la caisse des écoles** à 19 h.

Travaux

A] Travaux réalisés ou terminés depuis la rentrée :

Travaux de voirie :

Les principaux travaux réalisés depuis l'été concernent :

- La réalisation d'un parking public route de Saint-Germain, pour augmenter le nombre de places visiteurs dans cette zone qui s'est densifiée, et maintenir la sécurité des piétons (coût = 28 k€)
- Campagne annuelle de rebouchage des nids de poule (coût = 48 k€)
- Remplacement des panneaux indicateurs du nom des rues communales (coût = 4.5 k€)
- Elagage des arbres des parcelles communales (coût = 29 k€) et achat d'un broyeur professionnel et de sa remorque pour les tailles des végétaux (11.5 k€)



Travaux de bâtiment :

Les travaux ayant dû être arrêtés pour cause de rentrée scolaire, la fin du chantier de changement des huisseries à l'Ecole élémentaire, les logements communaux du bloc Jules Gohard, et de la Mairie ont pu être terminés durant les vacances de la Toussaint. L'installation de stores et de volets est venue compléter ce changement d'huisseries (coût total « huisseries +volets et stores » = 262 k€)

B] Travaux prioritaires pour le 1^{er} semestre 2019 :

Travaux de voirie :

réalisation d'une liaison douce pour piétons et cyclistes entre le bourg et le chemin de la Butte (budget prévisionnel = 320 k€ / Subvention = 220 k€)

Travaux de bâtiment et d'aménagements :

- Modification de l'accès, et Installation d'un ascenseur pour Personnes à Mobilité Réduite à la Salle Jules Gohard (budget prévisionnel = 108 k€ / Subvention = 47 k€)
- Aménagement du terrain de l'ancienne station d'épuration pour accueillir une plate-forme de stockage pour le sel de déneigement en vrac, et d'un local pour abriter les matériels techniques de salage et d'entretien de la voirie (Budget prévisionnel env. 100 k€)



Projet autonomie 2.0 « Des formations pour les séniors »

La CNAV ainsi que la conférence des financeurs des Yvelines ont validé un plan d'actions qui vise à couvrir le territoire de nouvelles activités auprès des séniors.

Cette initiative prévoit en particulier le déploiement d'ateliers d'initiation gratuits sur tablette numérique.

Chaque session d'un total de 24 heures de formation a pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'apprendre à utiliser une tablette numérique.

Les séances se dérouleront deux fois par semaine sur une durée de quatre semaines. Chacune d'elle durera trois heures.



Si vous êtes intéressés pour participer gratuitement à ces formations, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (2 groupes de 8 à 12 personnes de plus de 60 ans : niveau grands débutants et niveau renforcement), ces séances pourraient être programmées dès avril 2019.

La plateforme JOB78

« Faciliter la mise en relation entre les employeurs et les bénéficiaires du RSA des Yvelines »

Le Département des Yvelines élargit son offre de services avec la création de la Plateforme JOB78 (www.job78.fr). Simple et gratuite, cette plateforme permet, par un système de géolocalisation et d'analyse des profils, de mettre en relation les employeurs Yvelinois avec les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) du Département.



C'est une plateforme pour l'emploi de proximité qui facilite le recrutement de candidats pour les entreprises locales et accélère le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

- en proposant aux employeurs Yvelinois des candidats présélectionnés qui répondent à leurs besoins ;
- en offrant de nouvelles opportunités d'emploi aux bénéficiaires du RSA, près de chez eux.

Comment ça marche ?

Depuis le mois de septembre 2018, les bénéficiaires du RSA sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de constituer un vivier de compétences locale : le bénéficiaire s'inscrit sur la plateforme et crée son profil, son CV et peut bénéficier de l'ensemble des services de JOB78 (consultation d'offres d'emploi locales, candidatures spontanées, géolocalisation des offres en fonction de son lieu de résidence, messagerie sécurisée et accès à l'agenda des forums emploi à proximité).

Depuis le mois de novembre, les employeurs Yvelinois sont invités à s'inscrire et à renseigner les informations relatives à leur offre d'emploi. Une fois inscrits, ils pourront consulter les profils de candidats à proximité, les contacter directement via la messagerie sécurisée et accéder à l'agenda des manifestations emploi dans les Yvelines.

Dès que les critères de recherche des candidats et des entreprises correspondent, la plateforme JOB78 propose aux employeurs Yvelinois et aux bénéficiaires du RSA de se mettre en relation par l'intermédiaire de la messagerie sécurisée.

Une difficulté ? Une hotline est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 au 01 30 83 66 66 ou par mail à contact-hotline@job78.fr

Animations : l' AFAC

Le second semestre 2018 a été riche en événements pour l'AFAC :

La traditionnelle brocante s'est tenue mi-septembre dans la rue de la mairie et dans la cour de l'école élémentaire. Elle a de nouveau attiré de nombreux visiteurs en quête de bonnes affaires et ceci, une fois n'est pas coutume, sous le soleil !

Le 16 novembre la soirée Beaujolais a réuni une centaine de participants venus profiter de cette nouvelle cuvée accompagnée d'une belle assiette de charcuterie et de fromage. Et au dessert tous ont pu danser des rocks endiablés au son de la musique du groupe The Black Prints.

Pour clore cette année 2018, la première édition de la fête du jeu a ouvert ses portes le 24 novembre salle Jules Gohard. Un bel après-midi au cours duquel petits et grands ont pu découvrir et tester de nombreux jeux de société et aussi construire une oeuvre collaborative en Lego.

Toute l'équipe de l'AFAC vous souhaite une excellente année 2019 placée sous le signe de la convivialité au sein de notre village.

Gaëlle Gaïffas
Présidente de l'AFAC



Beaujolais, « avec modération »



« La fête du jeu », pour les petits, et les grands...

L'Age d'Or

Le club de l'Age d'Or* ne s'ennuie jamais !

Les activités sont nombreuses et variées :

- Tous les mercredis après-midi, à partir de 14 h, au centre Elie Ferrier les personnes se réunissent pour jouer, échanger...
- De façon assez fréquente tout au long de l'année, un programme de sorties, festives, touristiques ou culturelles est proposé.

Cela s'est passé depuis la rentrée..., des sorties & des animations variées :

Du 6 au 8 septembre 2018 :

- Puy du Fou
- chantier naval de Saint Nazaire

24 Septembre 2018 : Visite du Sénat & repas

24 Octobre 2018 : LOTO

14 novembre 2018 : Laurent GERRA Zénith de ROUEN

13 décembre 2018 : Cabaret du Bout des Prés

Programmation des prochaines activités :

Mercredi 16 janvier 2019 : Assemblée générale, 15 h salle Elie Ferrier

Jedi 24 janvier 2019 : Théâtre « un Week-End tranquille »

Mardi 12 février 2019 : Jean-Paul Gaultier aux Folies Bergère.

Mardi 19 février 2019 : BOWLING

Samedi 16 mars 2019 : Spectacle équestre Bartabas à Versailles

Mardi 9 avril 2019 : Sainte Chapelle et Conciergerie

Samedi 11 mai 2019 : Shen-Yun

Du 15 au 21 mai 2019: La Croatie « Les trésors de l'UNESCO »

Mardi 28 mai 2019 : Moret sur Loing.

Mardi 18 juin 2019 : Le parc du Marquenterre

Jedi 12 septembre 2019 : Visite de Rungis

27 au 30 septembre 2019 : Séjour à Prague

Réunions du Club :

Saint-Germain de la Grange : chaque mercredi de 14h à 17h.

Marcq : chaque jeudi de 14h à 17h.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

Mme Annick LENORMAND : 06 87 11 02 66

Mr Jacques DELEPOULLE : 01 34 89 59 03

Au Fil des Pages



RESEAU des MEDIATHEQUES

Ce sont 13 communes qui ont choisi de mutualiser leurs moyens en matière de lecture publique

Créé dans un esprit de solidarité et de proximité, le réseau des médiathèques et points lecture « Au Fil des Pages 78 » est un service public ouvert à tous, jeunes et adultes.

Ce réseau met à votre disposition près de 100.000 documents, un large choix de livres, d'abonnements, de documents sonores et audiovisuels.

Selon votre cotisation, vous pouvez emprunter, sur l'ensemble du réseau, et par carte.

Vous pouvez réserver des documents empruntés par l'intermédiaire des bibliothécaires, des postes de consultation ou par Internet, et choisir de les retirer sur place ou de les faire venir par un service de navette hebdomadaire (après validation par les bibliothécaires), dans la médiathèque ou point lecture de votre choix.

Un site Internet pour vos réservations et vous vous tenir informés de l'actualité du réseau :

www.aufildespages78.fr

Pour tout renseignement contacter la bibliothèque communale de Saint-Germain de la Grange

Chemin de la Butte,

78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01 72 87 55 97

Mèl : bibliosgdlg@9business.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi : 14h30-18h (hors vacances scolaires)

Vendredi : 16h30-20h

*Le Club de l'Age d'Or tient à remercier les Municipalités de Saint-Germain de la Grange et de Marcq pour leurs aides très appréciées de tous.

Elections/Civisme

Inscription sur les listes électorales :

« Nouvelles modalités d'inscription »

Il est possible désormais de s'inscrire toute l'année, jusqu'à 6 semaines avant les futurs scrutins.

Elections Européennes 2019 :

Date : dimanche 26 Mai

Pour pouvoir voter pour ces élections il faut demander à être inscrit sur les listes électorales **avant le 31/03/2019.**

Cérémonie du 11 Novembre



C'est sous une pluie battante que se sont réunies une cinquantaine de personnes pour célébrer le centenaire de l'armistice : des adultes bien-sûr, mais aussi de nombreux enfants, venus spontanément pour se recueillir et déposer collectivement une gerbe au pied du monument aux morts. Une bien belle leçon de civisme donnée par nos enfants !



Journal consultable sur le site de la Mairie : saint-germain-de-la-grange.net

Etat Civil

Naissances



TIEB-CHABRIER Esther le 9 septembre 2018
PACHECO Léna le 15 septembre 2018
MONVOISIN Eden le 6 décembre 2018
DARDOL Inès le 9 décembre 2018
BEAUDOIN Chloé le 12 décembre 2018

Mariages

THEVARAJAH Vahini et SIVARAJAH Vinoj
Le 20 octobre 2018
HAUET Ludivine et LAPORTE Cédric
Le 1^{er} décembre 2018



Décès

DENIS Gilbert le 29 novembre 2018
JACQUEMIN Evelyne le 5 janvier 2019
Nous présentons nos condoléances à la famille

HORAIRES MAIRIE 1^{er} semestre 2019

Lundi – mercredi : 9h-12h et 13h30-17h30

Mardi : 9h-12h

Vendredi : 13h30-17h30

Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30

12 janvier

2 et 9 février

16 mars

6 et 13 avril

11 mai

8 et 15 juin

Vendredis ouverture jusqu'à 20 h :

18 janvier

25 janvier jusqu'à 19 h exceptionnellement

15 et 22 février

22 et 29 mars

19 avril

17 et 24 mai

21 et 28 juin

Végétaux : du mercredi 27 mars au mercredi 4 décembre 2019

Encombrants : le mardi 12 mars et 10 septembre 2019 (à sortir la veille)